ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 2

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE **TREIZE HEURES TRENTE**

M. le *ministre* CULLEN dépose :

une copie des *Règlements du Manitoba* 141/2017 à 144/2018 enregistrés en application de la *Loi sur les textes législatifs et réglementaires*;

(Document parlementaire nº 1)

le rapport annuel de la Cour provinciale pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;

(Document parlementaire nº 2)

le rapport annuel de l'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

(Document parlementaire nº 3)

le rapport annuel de l'Unité d'enquête indépendante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017;

(Document parlementaire nº 4)

le rapport annuel de l'Unité d'enquête indépendante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire nº 5)

Mme SQUIRES, *ministre du Développement durable*, fait une déclaration au sujet de la Journée du souvenir trans.

Mmes SMITH (Point Douglas) et LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. HELWER, Mme FONTAINE, M. MICHALESKI, Mme LATHLIN et M. le *ministre* GOERTZEN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone.

M. SMITH (Southdale), appuyé par M. LAGIMODIERE, propose que soit présentée à la lieutenante-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarante et unième législature du Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. SMITH (Southdale) et LAGIMODIERE interviennent. Sur la motion de M. KINEW, le débat est ajourné.

La séance est levée à 15 h 33, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger